

CONTRAT PEDAGOGIQUE (exemplaire entreprise)

Entre :

1. le CFA de PHARMACIE de MIDI-PYRÉNÉES - 1 chemin Carrosse - 31400 Toulouse (secretariat@cfapharma-toulouse.fr)
2. La pharmacie :
3. l'apprenti(e) :

il est convenu ce qui suit :

Conformément aux textes relatifs au contrat d'apprentissage et de professionnalisation

- **L'entreprise s'engage pendant la durée du contrat à :**
 - définir le parcours de formation de l'apprenti(e) * au sein de l'officine dès transmission du carnet de liaison.
 - identifier l'apprenti(e) par un badge
 - suivre les acquis de l'apprenti(e) * au sein de l'officine en tenant à jour le carnet de liaison
 - s'informer des acquisitions de l'apprenti(e) * lors des regroupements au CFA
 - participer aux échanges Entreprise / CFA / Apprenti(e) *
 - faciliter la réalisation du « cas de comptoir » ou du « dossier de pathologie » par l'apprenti(e)*. Noter ce travail (Voir recto)
- **Le CFA s'engage pendant la durée du contrat à :**
 - mettre en œuvre le parcours de la formation théorique (référentiel)
 - apporter une formation complémentaire aux acquisitions officinales grâce à des intervenants extérieurs venant de différents laboratoires avec des informations d'ordre très pratique.
 - s'informer de l'évolution à l'officine de la formation de l'apprenti(e)* lors de :
 - une visite « prise de contact » en début de BP1
 - 2 appels téléphoniques en BP1 aux bulletins + une visite en entreprise fin 1^{ère} année
 - 2 appels aux bulletins en 2^{ème} année
 - (une visite supplémentaire sera possible en cas de problème)
 - participer aux échanges Entreprise / CFA / Apprenti(e) *
- **L'apprenti(e) * s'engage pendant la durée du contrat à :**
 - suivre le plan de formation en entreprise et au CFA : une présence aux cours de 800 heures sur 2 ans est obligatoire pour passer les examens
 - remplir et présenter régulièrement le carnet de liaison aux tuteurs
 - effectuer des recherches et des travaux personnels demandés par ses tuteurs
 - favoriser les échanges Entreprise / CFA / Apprenti(e) *

Signatures :

| | | |
|---|------------------------|--|
| Pour le Pharmacien titulaire, le tuteur à l'officine+ tampon | l'apprenti(e) : | Pour le CFA, le tuteur au CFA : |
| | | |

* Ce contrat s'applique aux apprenti(e)s ainsi qu'à tous les jeunes en formation au CFA (contrats de professionnalisation, de formation continue, de formation professionnelle, etc.)